

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juillet 2016, à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Maire.

Etaient présents :

M.M. Jean-Jacques PREVOST, Alain GAGNEPAIN, Christian HAÏSSAT, Mmes Laurence SCHNEIDER, Céline COUTTELLE, Mmes Josiane GABORIAUD, Cathy ROSIER, Virginie RAPICAULT, M.M. Hervé MOURGUES, Philippe LEVESQUE, Alan BLANCHE, Vincent THIBOUT, Christophe NETO FERREIRA.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

M. Franck-Xavier SIMONARD pouvoir à M. Alain GAGNEPAIN

Absent(s) excusé(s) : M. Philippe LECLERCQ

Secrétaire de séance : Madame Cathy Rosier

Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2016.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
--

Naissances
Clément Philippe Alban TONGUET PREVOTEAUX né le 18 avril 2016
Marie Célia Laurine Nathalie DUBACH née le 22 avril 2016
Gaël André Jean THEBAULT né le 30 avril 2016
Hermès PERES né le 02 juin 2016
Milan Luc LEROUX né le 21 juin 2016
Décès
Monsieur Nacer Eddine Mohammed El Hadi BENGOUIRAH, décédé le 06 avril 2016
Monsieur Michel Raoul Charles ANDRE, décédé le 24 avril 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

Groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine-et-Marne, CIT'ISOL, en partenariat avec le SDESM.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

DELIBERATIONS

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES « CIT'ISOL »

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine-et-Marne,

VU le Code des marchés publics et son article 8 VII,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016-41 du 26 mai 2016 du comité syndical du SDESM,

VU l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes CIT'ISOL,

AUTORISE l'adhésion de la collectivité au groupement d'achat CIT'ISOL,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites ou budget.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2016/2017
TITRE DE TRANSPORT IMAGINE R

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a supprimé sa participation pour la gratuité du transport scolaire.

Au vu des montants élevés pour les familles, Monsieur le Maire propose de participer financièrement au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20,00€(vingt euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à prendre en charge 20,00€ sur le coût de l'abonnement pour chacun des abonnés, pour la rentrée scolaire 2016/2017.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2016,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat GIE COMUTITRES.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE XD n° 37 AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PAR DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal demandant au Département la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles avec délégation de ce droit à la commune.

VU l'estimation des domaines concernant la parcelle cadastrée section XD n°37 située en zone ND, parcelle incluse dans le périmètre d'Espaces Naturels, et selon le détail ci-après :

1°) pour un montant de : 3 380.00€
-XD n° 37 (845m²)
Frais de notaire en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- 1.-**D'ACQUERIR** la parcelle susnommée.
- 2.-**S'ENGAGE** à assurer l'entretien de ce terrain.
- 3.-**SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention de 40% et le Conseil Régional – l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France pour une subvention de 30%, au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'acquisition de cette parcelle.
- 4.-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs, ainsi que toutes les pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- 5.-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE XA n° 74 AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PAR DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal demandant au Département la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles avec délégation de ce droit à la commune.

VU l'estimation des domaines concernant la parcelle cadastrée section XA n°74 située en zone ND, parcelle incluse dans le périmètre d'Espaces Naturels, et selon le détail ci-après :

1°) pour un montant de : 1 290.00€
XA n° 74 (860m²)
Frais de notaire en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- 1.-**D'ACQUERIR** la parcelle susnommée.
- 2.-**S'ENGAGE** à assurer l'entretien de ce terrain.
- 3.-**SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention de 40% et le Conseil Régional – l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France pour une subvention de 30%, au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'acquisition de cette parcelle.
- 4.-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs, ainsi que toutes les pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- 5.-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : RECONDUCTION CONTRAT JVS MAIRISTEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société JVS-MAIRISTEM – CHALONS EN CHAMPAGNE nous a fait parvenir la reconduction de son contrat de maintenance logiciels « Contrat Horizons Villages ».

Ce contrat comprend les logiciels concernant la gestion financière, gestion de la paie, gestion des administrés, la multi facturations, la dématérialisation, la maintenance et la mise à jour des logiciels.

Coût T.T.C. de la prestation annuelle : 3.956,40€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** la reconduction du contrat de la Société JVS-MAIRISTEM
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : RECONDUCTION CONTRAT DE PRESTATIONS - LES PETITS GASTRONOMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société « Les Petits Gastronomes » restaurateur scolaire, sise à PONTAULT COMBAULT, nous a fait parvenir son contrat pour reconduction.

Ce contrat comprend les prestations suivantes :
La préparation et la livraison des repas en liaison froide de la cantine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** la reconduction du contrat de la Société « Les Petits Gastronomes »
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : HEURES COMPLEMENTAIRES
Agents Titulaires et non titulaires à temps non complet

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail réel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, modifié par le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés modifié par le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007.

Vu la délibération n°39/2009 du Conseil Municipal du 09 juillet 2009, instaurant le régime indemnitaire et notamment l'I.H.T.S. pour les agents de la communes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de modifier la délibération n°39/2009 du 09 juillet 2009 et de rajouter le point suivant :

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaire (I.H.T.S.). Ces agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent, seront ainsi rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du Cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps non complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définis par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet, leur montant sera calculé conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

Point sur les décisions :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été passé avec le cabinet Greuzat, concernant l'aménagement de la Mairie en Ecole et l'aménagement du Château en Mairie.

L'appel d'offre pour la maîtrise d'ouvrage a été passé.

Avancement du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) sera à valider début septembre.

Monsieur Gagnepain fait part de l'avancement des travaux du cimetière :

- Le marbrier a commencé début de semaine les travaux au niveau du jardin du souvenir
- Il y aura ensuite la réfection de la tombe de Pierre FALKE, et du caveau provisoire.

Informations Diverses :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements pour le versement des subventions aux associations :

- AVACS « Lutte contre le cancer »
- Action Défense

Levée de séance à 20h55